

---

## Certificat d'Etudes d'Infirmière hospitalière.

**Numéro d'inventaire** : 1986.00159

**Auteur(s)** : Denise Lajugie de la Renaudie

**Type de document** : texte ou document administratif

**Éditeur** : Maretheux (L.) (Paris)

**Imprimeur** : Maretheux (L.)

**Date de création** : 1928

**Inscriptions** :

- nom d'illustrateur inscrit : Bautigne (E.)

**Description** : Feuille de papier fort. Texte imprimé avec mentions manuscrites. Image lithographiée à gauche. Le document a été roulé et présente une apparence froissée.

**Mesures** : hauteur : 327 mm ; largeur : 502 mm

**Notes** : Certificat délivré par la Croix-Rouge française, par le biais de l'Union des Femmes de France, association rattachée au Service de Santé Militaire, le 25 avril 1928. Il est précisé que ce certificat d'études ne peut tenir lieu de Diplôme d'Infirmière hospitalière. L'image représente deux soldats: l'un est couché par terre, blessé; l'autre appelle les secours en faisant signe avec un foulard.

**Mots-clés** : Diplômes professionnels

**Filière** : Post-élémentaire

**Niveau** : Post-élémentaire

**Nom de la commune** : Paris

**Nom du département** : Paris


**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 1

ill. en coul.

**Lieux** : Paris, Paris

CROIX-ROUGE FRANÇAISE



# UNION DES FEMMES DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique. — Rattachée au Service de Santé Militaire

SECOURS AUX BLESSÉS ET AUX MALADES DE L'ARMÉE EN TEMPS DE GUERRE  
SECOURS AUX VICTIMES DES DÉSASTRES PUBLICS

## Certificat d'Études d'Infirmière hospitalière

Le Comité Directeur de l'Union des Femmes de France et les Membres du Jury d'examen certifient que

*Mademoiselle Sajugie de la Penandie Denise*  
 née le *25 Décembre 1906* à *Paris*  
 domiciliée à *Paris 24 Rue Lavoisier* a subi avec succès l'examen du Certificat d'études  
 et a obtenu \_\_\_\_\_ points, avec la mention \_\_\_\_\_  
 Fait à *Paris* le *25 Avril 1928*

La Présidente Générale.

La Directrice de la Commission de l'Enseignement.

La Directrice de la Commission du Personnel.

Le Président du Jury d'Examen.

Le Directeur Général de l'Enseignement.

AVIS. — Le Certificat d'Études de l'Union des Femmes de France ne devra, en aucun cas, être mentionné ou utilisé dans un but de publicité ou de réclame.  
Le présent Certificat ne servira, en aucun cas, tenir lieu de Diplôme d'Infirmière hospitalière

DE DEUXIÈME ANNÉE



1928. — L. LAFONTAINE, sculpteur, 1, rue Capotin, Paris. — 178.